



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil Municipal du 16 février 2026
Direction Générale des Services
Pôle finances et administration générale



SOMMAIRE

Préambule.....2

PARTIE 1 - BILAN FINANCIER DE LA MANDATURE 2020/2025 3

1.1 Bilan des grands équilibres budgétaires 2020/2025 3

1.1.1 Une évolution maîtrisée de la section de fonctionnement :..... 4

1.1.2 Des dépenses d'investissement conséquentes et optimisées : 5

1.1.3 Un fort désendettement : 5

1.2 Une section de fonctionnement équilibrée 6

1.2.1 Des dépenses de fonctionnement réajustées tout au long du mandat..... 6

1.2.2 Des recettes de fonctionnement optimisées. 7

1.3 Des investissements conséquents et optimisés 8

1.3.1 Les différents investissements réalisés : 8

1.3.2 Les financements demandés et obtenus : 9

1.4 Qu'en disent les indicateurs de santé financière ? 10

PARTIE 2 - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'AUBE DE LA NOUVELLE MANDATURE 11

2.1 Un contexte complexe et inquiétant 11

2.2 Des marges en recettes de fonctionnement peu nombreuses 12

2.3 Des marges de manœuvre en dépenses impactant les choix de politiques publiques..... 13

2.4 Des perspectives d'investissements importantes..... 14

2.4.1 Les financements obtenus sur certaines opérations : 14

2.4.2 Un pilotage nécessaire..... 15

Conclusion.....16



PREAMBULE

Rappels réglementaires :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), pendant lequel est présenté le Rapport D'Orientations Budgétaires (ROB), a lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Cela suppose un vote du BP 2026 avant le 27 avril 2026. En période électorale, le vote du budget peut être réalisé jusqu'au 30 avril.

Le Débat d'Orientation Budgétaire poursuit trois objectifs :

- Informer les membres de l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la Commune ;
- Présenter et discuter des orientations du prochain budget ;
- Donner aux membres du conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport indiquant les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Il donne lieu à un débat en Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique avec un vote. Enfin, le rapport doit être transmis à la Métropole Aix Marseille Provence dans les 15 jours suivant son adoption et être diffusé sur le site de la Commune dans les 30 jours.

Rappels méthodologiques et contextuels :

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est un document synthétique, donnant une visibilité d'ensemble. Il ne se veut pas exhaustif mais le plus complet possible tout en étant pédagogique, simple à comprendre afin que chacun puisse avoir un avis éclairé sur la situation financière de la Commune. Ce document est à distinguer des documents budgétaires (maquettes du Compte Financier Unique, du Budget Primitif et des Décisions Modificatives du budget) et aux synthèses budgétaires découlant de ces budgets.

La municipalité a fait le choix de présenter un bilan budgétaire de la mandature 2020/2025 afin de donner de la lisibilité sur l'action réalisée et de la transparence sur les perspectives à venir. Le vote du CFU 2025 en amont des échéances électorales va dans le même sens. En effet, alors qu'il aurait pu être voté jusqu'au 30 juin 2026, il est présenté en amont des échéances électorales permettant de clore les comptes d'année 2025 tout en laissant l'opportunité à la prochaine équipe politique de proposer un budget pour l'année 2026 dans la lignée du Rapport d'Orientations Budgétaires.



PARTIE 1 - BILAN FINANCIER DE LA MANDATURE 2020/2025

Avant de constater les équilibres budgétaires du mandat, il convient d'aborder la vision budgétaire avec les grands équilibres de la mandature. Le détail des sections sera ensuite présenté ainsi que les indicateurs de santé financières.

1.1 Bilan des grands équilibres budgétaires 2020/2025

Avec un second tour des élections municipales au mois de juin 2020 et une élection du Maire et de ses adjoints début juillet, le BP 2020 a été voté avec le premier train de délibérations permettant d'installer la mandature. Avec une année 2020 écoulée à moitié et une crise sanitaire à gérer, le Budget Primitif 2020 n'a pas été le reflet de la nouvelle mandature mais un budget de circonstances. Un travail de mise en place de la mandature a été fait dans ce contexte instable. De nombreux échanges ont eu lieu dans cette période avec pour points marquants la note du 23 novembre 2020 sur l'analyse budgétaire et la définition de la stratégie de la mandature, la mise en place d'un outil de prospective et la commission municipale du 22 janvier 2021 réunissant les responsables de pôles et les adjoints pour partager sur les perspectives du mandat. Une réunion spécifique a été ouverte aux élus d'opposition afin de répondre à leurs interrogations. Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 présenté en Conseil Municipal du 16 février 2021 a permis de fixer le cadrage stratégique de la mandature.

Pour mémoire, les engagements décrits pour la mandature étaient les suivants :

- **Maintenir les taux de la fiscalité** sur le foncier au-delà de « l'effet base » qui est une décision nationale liée à l'inflation et des réformes de la fiscalité.
- **Stabiliser la charge de la dette** : Dans un souci de transparence, les éléments liées à la dette ont été énoncés dans le ROB 2021. Un travail a été entrepris sur la renégociation de la dette mais il n'a pas été considéré comme opportun comme indiqué lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.
- **Optimiser les recettes** : il s'agit de diversifier les sources de financements, en recherchant activement des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole avec l'analyse de chacune des possibilités de financement en répondant à l'ensemble des dispositifs existants en fonctionnement comme en investissement, en renégociant le CDDA (Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement) et en ouvrant les négociations à d'autres partenaires, Métropole, Région, CAF, ...
- **Maitriser les dépenses de fonctionnement** avec différents leviers possibles : mieux organiser les services, optimiser les contrats publics en les adaptant au projet politique, développer l'ingénierie au service de la population, lutter contre tous les gaspillages et profiter de toutes les sources de mutualisation possible.
- **Comprendre les mécanismes métropolitains** qu'il s'agisse des mécanismes de transfert de compétences, des différentes modalités de gestion ou de recherche de financement.
- **Mettre en vente certains bâtiments publics** notamment les bâtiments inoccupés de la Place François Caire ou d'autres bâtiments ou terrains inutilisés pour créer du logement et des services.
- **Travailler en intelligence collective** en s'accompagnant, sur chaque projet, des forces vives du tissu associatif, institutionnel et de la population.

Force est de constater que ces objectifs ont largement été atteints :

- ✓ La commune s'est désendettée en divisant par deux sa dette
- ✓ 15,4M€ d'investissement ont été réalisés avec 7,2M€ de subventions perçues
- ✓ Des biens immobiliers vieillissants et inutilisés ont été vendus et le patrimoine optimisé
- ✓ Les dispositifs métropolitains sont maitrisés
- ✓ Les dépenses de fonctionnement ont évolué parallèlement aux recettes de fonctionnement

Certains points méritent d'être détaillés.



1.1.1 Une évolution maîtrisée de la section de fonctionnement

Si pendant le mandat les dépenses ont évolué de 19%, les recettes ont évolué de manière parallèle laissant une épargne de gestion confortable tout au long du mandat.

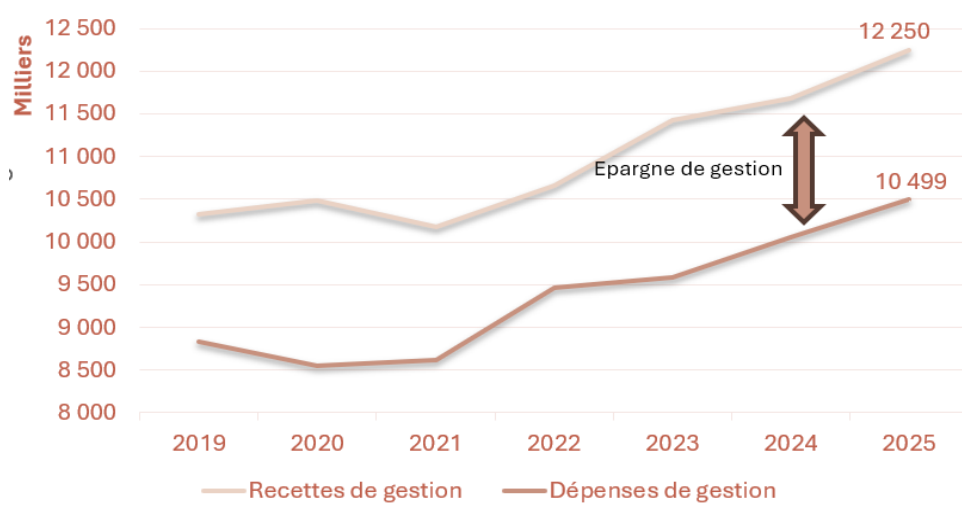
Les dépenses de fonctionnement ont évolué de 19% sur le mandat.

DEPENSES DE GESTION (En €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	8 839 136	8 551 421	8 616 544	9 460 412	9 584 894	10 050 063	10 499 400
011 - Charges à caractère général	3 401 416	3 345 636	3 238 113	3 746 375	3 916 137	3 788 530	4 342 168
012 - Charges de personnel	4 686 095	4 761 607	4 849 581	5 097 078	5 069 495	5 348 637	5 479 039
014 - Atténuations de produits	227 488	19 730	37 770	238 928	145 606	394 752	161 871
65 - Autres charges de gestion courante	524 137	424 448	491 081	378 031	453 656	518 144	516 323
Evolution en %	2%	-3%	1%	10%	1%	5%	4%

Les recettes de fonctionnement ont évolué de 19% sur le mandat.

RECETTE DE GESTION (En €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	10 328 972	10 482 872	10 176 076	10 655 028	11 426 906	11 688 060	12 250 377
013 - Atténuation de charges	83 830	70 526	33 646	57 707	75 413	60 265	89 431
70 - Produits de services, domaines et ventes diverses	305 938	318 221	269 421	261 878	283 162	278 401	697 752
73 - Impôts et taxes	8 570 599	8 750 974	8 850 979	9 057 889	3 406 543	3 435 194	3 479 252
731 - Fiscalité directe					6 373 423	6 661 031	6 705 251
74 - Dotations, subventions et participations	1 219 147	1 128 782	893 604	1 118 512	1 039 376	985 882	985 063
75 - Autres produits de gestion courante	149 458	214 368	128 426	159 042	248 988	267 288	293 627
Evolution en %	0%	1%	-3%	5%	7%	2%	5%

Au total, l'évolution de l'épargne de gestion est restée confortable tout au long du mandat.



Fin 2025, l'épargne de gestion s'élève à 1 751 000€.
 C'est un indicateur pertinent pour suivre la bonne gestion de la commune.



1.1.2 Des dépenses d'investissement conséquentes et optimisées :

Les Comptes Administratifs et Comptes Financier Unique des budgets 2020 à 2025 montrent un haut niveau d'investissement de **15,4M€** réalisés et mandatés sur l'ensemble du mandat. Cela correspond à **1 716€ d'investissement par habitant** (sur une population de 9 000 habitants).

Ces investissements ont été réalisés avec 7,2M€ de subventions encaissées auxquelles il convient d'ajouter le FCTVA pour 2,4M€. Ainsi, **62% des investissements de la commune ont été faits sans impact sur les capacités d'autofinancement, la trésorerie et les cessions**. Ces chiffres démontrent une optimisation de la gestion budgétaire de la collectivité avec des recherches de financement sur tous les acteurs du territoire : le Département, l'Etat, la Métropole, la Région, la CAF...

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2020/2025
Dépenses d'équipement	1 547 028	3 158 146	3 514 691	2 367 218	3 002 683	1 849 875	15 439 640
Subventions reçues	1 636 662	963 941	1 968 022	1 069 411	733 472	801 501	7 173 008
FCTVA	436 771	239 776	430 090	561 430	265 134	459 919	2 393 119

1.1.3 Un fort désendettement :

Sur le mandat, la commune s'est largement désendettée en **réduisant de moitié sa dette** passant de 10 269 570€ à la fin du mandat précédent à 5 196 717€ en 2026. L'objectif initial était de stabiliser la charge de la dette.



Au 31 décembre 2025, **l'endettement par habitant est d'environ 655€ sous la moyenne nationale de la strate** (communes entre 5 000 et 10 000 habitants) qui est de 755€ par habitant (source DGFIP, données 2024).

Une fois ces trois équilibres budgétaires abordés, il convient maintenant d'aborder ces chiffres de manière plus détaillée afin de permettre une totale transparence dans les comptes budgétaires.

1.2 Une section de fonctionnement équilibrée

Si les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, il est important d'aller plus loin dans l'analyse des chiffres précédemment présentés avec les évolutions sur la mandature.

1.2.1 Des dépenses de fonctionnement réajustées tout au long du mandat.

Les charges de personnel ont été maîtrisées et ajustées au projet politique. Le coût du personnel est le plus gros poste de dépense de la collectivité avec 52% des charges de fonctionnement. Avec 81 agents titulaires, 25 agents contractuels sur emploi permanent et 9 contractuels sur contrats non permanent au 1^{er} janvier 2026, la Commune de Velaux bénéficie d'équipes compétentes et bien organisées. Le nombre de postes est en baisse par rapport à celui de 2020 avec 102 agents titulaires, 10 agents contractuels sur emploi permanent et 14 contractuels sur contrats non permanent début 2020. L'égalité homme-femme est respectée dans les postes de direction avec 4 femmes et 5 hommes en Direction Générale, pour un effectif composé de 60% de femmes et de 40% d'hommes.

La masse salariale évolue mécaniquement via ce qu'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). On constate que **l'augmentation annuelle des charges est quasi-identique à l'augmentation de ce GVT**, ce qui signifie que la masse salariale est restée constante sur le mandat. Dans le détail de l'organisation, on peut souligner un travail de positionnement des agents sur les postes nécessaires à la gestion de la crise COVID sur le début du mandat et la mise en œuvre du projet politique de la mandature avec l'ouverture de postes ciblés et la réorganisation des équipes.

Entre 2020 et 2026, le pilotage des ressources humaines s'est transformé. C'est le cas en termes de sécurisation des procédures notamment :

- la définition des lignes directrices de gestion
- la création du protocole sur le temps de travail et du protocole de télétravail
- la création d'un document unique
- la révision des entretiens professionnels annuels...

La transformation existe également sur les modalités de mise en œuvre notamment :

- le dialogue social dense
- le parcours de formations pour chaque agent
- l'ouverture des postes à l'interne avant ouverture à l'externe
- la réalisation de commissions RH annuelles pour traiter des avancements, candidatures à la promotion internes et des évolutions de rémunération après avis hiérarchiques
- la prise en compte des enjeux de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) pour actions
- l'évolution des outils de communication interne notamment la création d'un site Intranet...

Ainsi, l'administration a profondément évolué au cours de ce mandat avec une professionnalisation des équipes et une ingénierie remarquable sur le territoire. Notons que certains postes de cadres ont été optimisés par des recettes de la CAF, du SIVOM ou du CDG13.

Les charges à caractère général ont fait l'objet d'un contrôle renforcé avec une évolution en dents de scie au cours de la mandature et un changement de périmètre qui rend toute comparaison délicate. Elles représentent 41% des charges de fonctionnement. Il s'agit des contrats, des fournitures, des fluides, de la maintenance, des assurances...

La variation des fluides a fortement perturbé ce chapitre, les fluides passant de 415 000€ en 2020 à 1 024 000€ en 2023 puis revenant à 663 000€ en 2025. Il en est de même de l'intégration de la Caisse des Ecoles en 2025 qui a augmenté de 370 000€ les comptes. D'un point de vue général, on peut constater que ce chapitre budgétaire a été largement rationalisé avec un suivi précis des comptes par les services afin de



freiner la charge inflationniste. L'indice des prix à la consommation a évolué de 14,5% entre 2020 et 2025. En fin de mandat, on constate une réalisation du chapitre 011 de 95% c'est-à-dire que les lignes budgétaires attribuées aux services gestionnaires sont fortement consommées. Cela indique une gestion fine des budgets mais aussi peu de marges de manœuvre compte tenu des dépenses structurelles non négociables. La maîtrise des tendances inflationnistes est un réel enjeu.

On constate une somme conséquente consacrée au versement des subventions aux associations compte tenu de la richesse du tissu associatif et l'importance donnée aux acteurs locaux. Au total, ce sont 1 134 000€ qui ont été octroyés sur le mandat.

Les **pénalités pour carence en logements sociaux impactent fortement le budget communal** malgré un travail fait pour les minimiser avec des déductions des moins-value foncières ou des dépenses déductibles affectées à cette thématique. Au total, c'est 767 600€ qui ont été donnés par la Ville au fond SRU.

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2020/2025
Pénalités avant déduction	220 808	208 097	212 347	210 393	379 018	371 938	1 617 323
Déductions	414 622	12 099	0	104 000	30 000	289 000	849 721
Pénalités SRU payée	0	16 905	212 347	106 393	349 018	82 938	767 600

1.2.2 Des recettes de fonctionnement optimisées.

La dynamique des recettes est très variable entre les recettes sur lesquelles il y a une marge de manœuvre, celles qui sont liées à l'inflation, celles qui stagnent et celles qui sont décroissantes.

Sans surprise, **au-delà de l'impact des pénalités SRU, la contraction des dotations de l'Etat fragilise les comptes communaux.** Les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale), sont passées de 772 207€ en 2020 à 698 778€ en 2025 avec une diminution cumulée sur le mandat de 168 137€. Pour mémoire, cette recette était de 1,6M€ en 2014 soit une diminution cumulée 2015/2025 de 8 389 930€.

Ensuite, la **stabilité des dotations de la Métropole** ne permet pas de compenser l'inflation. En effet, à périmètre constant, les attributions de compensations sont stables alors que le coût de la vie est croissant. Pour mémoire, l'indice des prix à la consommation a évolué de 14,5% entre 2020 et 2025. Les attributions de compensation étaient de 3 108 425€ au début du mandat et sont passées à 3 188 087€ avec le transfert de la compétence du service public de défense extérieure contre l'incendie et la gestion de certains parcs et aires de stationnement. Cette stabilité est à modérer compte tenu de la création en 2023 d'une Dotation de Solidarité Communautaire, recette exceptionnelle, passant de 68 387€ en 2023 à 118 577€ en 2024 et à 187 426€ en 2025.

Les **droits de mutation ont également subi un tassement** compte tenu du recul du marché de l'immobilier. Ils étaient de 531 700€ en 2021 mais autour des 450 000€ ces trois dernières années.

La **fiscalité est une des recettes les plus dynamique** via la dynamique annuelle des bases et la dynamique des taux pour l'année 2023. Les recettes fiscales sont ainsi passées de 4 645 242€ en 2020 à 5 858 571€ en 2025. La fiscalité représente 57% des recettes de gestion. On notera ici une diminution de l'effet base en fin de mandat, ce dernier étant limité à 1,7% en 2025 contre plus de 3% les dernières années et avec un pic exceptionnel de revalorisation de 7,1% en 2023.

Certaines recettes ont été fortement valorisées sur le mandat dans la logique d'optimisation déclinée dès 2021 :

- Les droits de place ont été multipliés par deux, passant d'environ 30 000€ en début de mandat à 60 000€ en 2025.
- Les participations du Département sont passées de 50 054€ à 77 540€ pour la gestion des crèches, la mise à disposition des équipements et la politique culturelle.

- La dotation pour la réalisation des titres sécurisés est passée de 12 130€ en 2020 à 42 318€ en 2025.
- La bonne gestion du patrimoine a permis d'augmenter les recettes liées aux loyers qui étaient de 94 263€ en 2020 et qui passent à 238 200€ en 2025, soit une augmentation cumulée de 356 488€ tout en appliquant des tarifs progressifs sur les locaux commerciaux afin de fiabiliser les activités. Ainsi, le levier budgétaire est utilisé en intelligence pour optimiser le budget communal au service d'un projet d'attractivité commerciale notamment en centre-ville.

Au total, même si les marges de manœuvre sont faibles, elles ont été sollicitées à chaque fois que possible afin de limiter l'augmentation des dépenses à la mesure de ce qui pouvait être financé dans la logique de ne pas dépenser plus que ce que l'on a.

1.3 Des investissements conséquents et optimisés

On constate un haut niveau d'investissement de **15,4M€** réalisés et mandatés sur l'ensemble du mandat.

1.3.1 Les différents investissements réalisés :

Les principales réalisations sont les suivantes :



Revitalisation du centre ville avec la requalification de la Place Caire : 3,5M€

L'engagement politique a été fort dès le début du mandat pour la réalisation des travaux en 2022 et une ouverture à l'été 2023 du Bistrot Caire. Ces travaux ont coûté 3 565 248€ avec un financement de 70% par le Département et avec un appui technique de la Métropole. Il a été calculé qu'en 2035, ce lieu sera totalement amorti et deviendra rentable puisqu'il continuera à rapporter des loyers.

Réalisation des travaux de voirie : 3,9M€

Depuis le début du mandat, différents travaux ont été réalisés sur différentes voiries de la ville soit pour des opérations de requalification globale soit pour répondre à des doléances riveraines. Ces travaux ont été financés soit par le CDDA, soit par des dossiers de proximité ou de sécurité routière.



Modernisation de l'éclairage public : 0,9M€

Dans une logique de PPI, chaque année des travaux sur l'éclairage public ont été réalisés pour un total de 936 172€. Ils ont été réalisés avec un financement du Département ce qui a permis un passage en LED de la moitié des points lumineux soit 834 des 1 675 points lumineux les plus vieillissants. L'économie sur les consommations est de 67% entre 2020 et 2025.



Modernisation des batiments : 2M€

Les batiments ont fait l'objet de nombreuses petites et grandes attentions. Qu'il s'agisse des écoles pour 526 990€, du complexe Albert Camus pour 345 409€, des crèches pour 113 291€, de l'atelier partagé pour 122 016€ ou du presbytère pour 74 110€... L'ensemble du patrimoine de la commune a été choyé en concertation avec les usagers pour un montant total de 2 092 198€.



Aménagement des espaces publics : 1,7M€

Les espaces publics n'ont pas été laissés en reste avec différents aménagements aux quatre coins de la ville tout au long du mandat. On notera la création d'un pumptrack pour 309 288€, l'aménagement du parc des 4 tours pour 236 125€, l'aménagement de la Garenne pour 189 032€ ou la rénovation des cours de tennis pour 112 065€.

On peut constater la diversité des investissements effectués pendant le mandat. Tous les champs de compétence d'une commune ont été concernés. Ces investissements ont été fait en lien avec les administrés et usagers. La programmation pluriannuelle des investissements n'a pas été laissée au hasard, ce qui a permis une optimisation des subventions.

1.3.2 Les financements demandés et obtenus :

Chaque année, de nombreux dossiers de subventions sont sollicités auprès de nos partenaires. Ils sont présentés en Conseil Municipal soit en délibération soit en décision du maire rapportés en fin de Conseil Municipal.

Le tableau suivant reprend le travail réalisé pour rechercher des subventions entre 2020 et 2025. Cela implique un travail partenarial, des études préalables ainsi que la définition d'une stratégie cohérente tout au long du mandat.

Partenaire	Nombre de dossiers constitués	Nombre de dossiers retenus	Montant de la recette votée par le partenaire
Département	113	85	9 382 576 €
Métropole	3	1	367 662 €
Etat	14	4	142 623 €
CAF	1	1	113 697 €
Région	5	2	55 454 €
Total général	136	92	10 062 012 €

Sur le mandat, 7 173 008€ de subvention ont été encaissés, principalement grâce au Département. Ce chiffre peut être retrouvé dans les CFU votés.

1.4 Qu'en disent les indicateurs de santé financière ?

Des indicateurs comptables et des indicateurs budgétaires peuvent être mis en avant :

- **L'indice de pilotage comptable (IPC)** est un indicateur calculé par la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) sur la base des contrôles comptables automatisés issus d'Hélios. Sept thématiques sont analysées : les immobilisations, les provisions et dépréciations, les fonds propres et subventions reçues, les stocks, la trésorerie, les comptes de tiers et les produits et charges. Cet indicateur est présenté par le conseiller aux décideurs locaux chaque année dans un dialogue partenarial. **Cet indicateur est passé de 76% en 2020 à 96% en 2024.** La note pour 2025 nous sera transmise au cours de l'année 2026. En 2024, on a pu constater un taux de rejet très bas. En effet, sur les 750 lignes contrôlées via le contrôle hiérarchisé de la dépense (soit 15% du nombre de mandatements pour 63% du montant total des mandatements qui sont contrôlées), on comptera 10 rejets sur 2024. Les délais de paiement de la commune sont de 15 jours soit la moitié du délai réglementaire de 30 jours.
- **Les indicateurs comme l'épargne de gestion, l'épargne nette ainsi que le solde de trésorerie de fin d'année sont des indicateurs de bonne santé financière.**

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion (en fonctionnement). Cet indicateur permet de comprendre le montant du budget dégagé par la section de fonctionnement avant la prise en compte des opérations exceptionnelles et des écritures entre les sections (amortissements et ventes). L'épargne de gestion permet de mettre en avant ce que la gestion quotidienne de la commune peut transférer pour investir. Mis à part le léger décrochage de 2022 lié à la crise énergétique, on constate une **stabilité de l'épargne de gestion** malgré un contexte inflationniste.

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de gestion	10 482 872	10 176 076	10 655 028	11 426 906	11 688 060	12 250 377
Dépenses de gestion	8 551 421	8 616 544	9 460 412	9 584 894	10 050 063	10 499 400
Epargne de gestion	1 931 450	1 559 532	1 194 615	1 842 012	1 637 998	1 750 977

L'épargne nette va plus loin dans l'analyse budgétaire en prenant compte des écritures entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (on arrive à l'indicateur de l'épargne brute) à laquelle il convient de diminuer la charge de la dette. Cet indicateur permet de voir la capacité d'autofinancement sur une année au-delà du budget déjà affecté à l'investissement (amortissements, cessions, remboursement de la dette). L'épargne nette a été positive tout au long du mandat avec des réajustements à la suite de la crise énergétique de 2022. A la fin du mandat, **l'épargne nette est conséquente et permet d'autofinancer l'investissement.**

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réels de fonctionnement	10 955 480	10 211 327	10 705 647	12 173 198	12 081 306	12 293 709
Charges réelles de fonctionnement	9 037 945	9 186 606	9 861 600	9 946 629	10 374 976	10 789 632
Epargne brute	1 917 535	1 024 721	844 047	2 226 570	1 706 330	1 504 077
Remboursement de la dette	735 915	757 441	785 603	810 185	804 700	744 367
Epargne nette	1 181 620	267 280	58 444	1 416 385	901 630	759 709

Enfin, les résultats de clôture cumulés ainsi que le solde de trésorerie au 31/12 sont de bons indicateurs. Ces éléments sont communiqués après chaque vote de CFU dans les délibérations spécifiques à l'affectation des résultats. **La trésorerie en fin de mandature s'élève à 1 508 369€** soit un niveau supérieur à trois mois de salaires pour l'ensemble des agents de la commune, indicateur de bonne gestion de la commune.

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat annuel de fonctionnement	1 705 958	813 702	595 515	1 213 828	1 012 383	1 107 966
Résultat annuel d'investissement avec RAR	1 489 592	-2 942 732	1 486 650	-162 111	-500 193	377 206
Résultat total annuel	3 195 550	-2 129 030	2 082 165	1 051 717	512 190	1 485 172
Résultat de clôture de fonctionnement n-1	2 551 775	4 169 584	2 215 722	2 064 748	2 036 806	1 648 278
Résultat de clôture d'investissement n-1	-1 577 741	175 169	-2 233 140	-1 079 659	-900 718	-1 625 082
Trésorerie	4 169 584	2 215 722	2 064 748	2 036 806	1 648 278	1 508 369

PARTIE 2 - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'AUBE DE LA NOUVELLE MANDATURE

Après avoir analysé le bilan de la mandature passée, il est pertinent d'ouvrir les perspectives du mandat à venir. Si la situation budgétaire est qualitative en cette fin de mandat, les perspectives à venir ne sont pas favorables. Ainsi, il est nécessaire de mettre en avant les sources de tensions budgétaires, les leviers et opportunités, pour porter à connaissance, de manière transparente, les conditions de démarrage de la nouvelle mandature.

2.1 Un contexte complexe et inquiétant

Chaque année, des inquiétudes sont soulevées sur la situation nationale et ses conséquences locales. En 2025, le vote de la loi de finances, bien que tardif, a permis d'inscrire le DILICO (Dispositif de Lissage CONjoncturel) dans le budget communal avec une participation imposée de Velaux à l'effort budgétaire national. Mais, plus que les conséquences sur la commune, ce sont les conséquences en cascade qui sont inquiétantes. Début 2025, le ROB indiquait « *Dans un contexte national incertain, les efforts de redressement du déficit public qui seront demandés à nos partenaires viendront limiter leurs marges de manœuvre. Les conséquences de ces restrictions budgétaires devraient se ressentir sur le budget communal de la prochaine mandature. Pour l'heure, nous n'en dessinons pas clairement les contours.* »

Au niveau national, le vote séquencé de la loi de finances via le 49.3 est complexe à comprendre. Lors de la rédaction de ce présent ROB, la dernière copie de la loi de finances abaisse la ponction aux collectivités de 2 milliards d'euros à 740 millions d'euros. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, le DILICO devrait frapper les Régions avec une ponction de 350 millions d'euros, les intercommunalités pour 250 millions d'euros et les départements pour 140 millions d'euros. On peut écarter le risque de ponction directe des communes mais nos partenaires sont touchés.

Au niveau départemental, les engagements pris ne seront pas modifiés. Néanmoins, deux grandes inquiétudes peuvent être mises en avant. Une révision générale des politiques publiques départementales est en cours de réflexion et sera présentée après les échéances électorales. Les actions du Département des Bouches du Rhône sur les voiries, le social ou le collège pourront subir des coupes budgétaires impactantes pour les velauxiens. Il en est de même pour les financements à venir sur la petite enfance ou la culture et sur la programmation d'investissement.

Au niveau métropolitain, nous trouverons les mêmes conséquences budgétaires à la fois en direct avec la probable diminution des dotations facultatives (la DSC) et de manière indirecte sur le service public rendu

par l'intercommunalité que cela soit sur les déchets, l'eau et l'assainissement ou sur la mobilité, le développement économique...

Les répercussions des tensions budgétaires nationales seront un défi majeur à envisager pour le prochain mandat.

2.2 Des marges en recettes de fonctionnement peu nombreuses

La dynamique fiscale devrait être modérée en 2026 avec une prévision d'évolution des bases de 1% corrigée à 0,6% compte tenu de la correction des bases de taxe d'habitation. La perte potentielle de la dynamique des bases va mécaniquement entraîner une contraction des dépenses afin d'absorber l'inflation et le GVT. Il sera alors question d'essayer de stabiliser l'existant et de réorienter les dépenses dans certains secteurs clés. Le levier fiscal pourra être utilisé pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et/ou la taxe foncière.

Voici la prospective sur la fiscalité avec une évolution des bases de 1% et une stabilité des taux :

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Taxe d'habitation	60 563	50 108	50 609	51 115	51 627	52 143	52 664	53 191
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 531 746	4 577 064	4 622 835	4 669 063	4 715 754	4 762 911	4 810 540	4 858 646
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16 526	16 692	16 859	17 027	17 197	17 369	17 543	17 718
TOTAL DES PRODUITS	4 608 836	4 643 864	4 690 302	4 737 205	4 784 578	4 832 423	4 880 748	4 929 555
Compensation perte de TH (coef. correcteur)	1 234 969	1 247 318	1 259 791	1 272 389	1 285 113	1 297 964	1 310 944	1 324 053
Total fiscalité avec compensation (hypo. 1%)	5 858 571	5 891 182	5 950 094	6 009 595	6 069 691	6 130 388	6 191 692	6 253 608
Evol° annuelle en %	1,7%	0,6%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Evol° annuelle en €	98 489	32 611	58 912	59 501	60 096	60 697	61 304	61 916

Au niveau de la Métropole, la **dotation de la Métropole** stable appelée Attribution de Compensation de 3 188 087€ ne devrait pas être modulée au cours du mandat à venir car il s'agirait de mobiliser un vote à la majorité qualifiée pour la changer. En revanche, le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire, DSC, qui était de 187 426€ en 2025 reste beaucoup plus hypothétique compte tenu des conséquences en cascade de la loi de finances. Le Fond de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) risque lui-aussi de diminuer, la Métropole devenant contributrice et non bénéficiaire.

Voici la prospective sur les dotations métropolitaines :

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Attributions de compensation	3 188 087	3 188 087	3 188 087	3 188 087	3 188 087	3 188 087	3 188 087	3 188 087
Dotation de solidarité communautaire	187 426	0	0	0	0	0	0	0
FPIC	64 611	19 383	0	0	0	0	0	0

Quant aux **dotations de l'Etat**, les prochaines mesures législatives et les évolutions liées aux élections présidentielles permettront de prendre en considération la mesure des restrictions budgétaires. Actuellement, nous envisageons une restriction de 2% par an, restrictions minorées par rapport à la mandature 2020/2026.



En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dotation Forfaitaire	523 952	497 754	487 799	478 043	468 482	459 113	449 931	440 932
Dotation de solidarité rurale	174 826	166 085	162 763	159 508	156 318	153 191	150 127	147 125
Total	698 778	663 839	650 562	637 551	624 800	612 304	600 058	588 057
Evolution annuelle en %	-4%	-5%	-2%	-2%	-2%	-2%	-2%	-2%
Evolution annuelle en €	-26 662	-34 939	-13 277	-13 011	-12 751	-12 496	-12 246	-12 001
						-110 721		

L'évolution des finances des autres partenaires sera également à regarder de prêt sur la section de fonctionnement, qu'il s'agisse du département ou de la CAF. Il sera encore plus nécessaire sur la prochaine mandature de solliciter tous les leviers pour maximiser les recettes afin de continuer à dégager une épargne de gestion.

2.3 Des marges de manœuvre en dépenses impactant les choix de politiques publiques

La contraction probable des recettes contraindra la prochaine mandature. Néanmoins, la situation pourra être absorbée si la collectivité continue son travail de bon gestionnaire sur chacun des postes de dépense.

En ce qui concerne **le personnel** qui représente le plus gros poste de dépense de la commune, le travail fournit sur le pilotage de la masse salariale et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences reste primordial pour trouver les bons équilibres masse salariale / service rendu au public. Ainsi, les départs à la retraite et mobilités externes devront continuer à être interrogés afin de trouver les bons équilibres opérationnels et budgétaires. La pyramide des âges laissera naturellement place à des arbitrages avec 4 probables départs à la retraite en 2026, 5 en 2027, 5 en 2028 et 3 en 2030. Additionné au mercato habituel en début de mandature, échéances de contrats et mobilités pour projets de vie, les mouvements naturels seront une marge de manœuvre pour repenser les équilibres. Enfin, la loi votée le 22 décembre 2025 sur la participation employeur pour l'adhésion à la prévoyance des agents aura un impact budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2029.

En ce qui concerne les **dépenses à caractère général**, on peut constater une bonne nouvelle dans la gestion des fluides. En effet, grâce au travail réalisé par Territoire d'Energie et au cours de l'énergie maîtrisée grâce à un achat groupé, nous aurons, à consommation constante, une diminution des prix de l'électricité d'environ 50 000€ sur 2026 pour rapport à 2025 et une diminution de 105 000€ sur le gaz sur 2026 par rapport à 2025. Il conviendra de maintenir nos efforts de sobriété afin de pouvoir dégager réellement ces marges de manœuvre. Sur les autres postes importants, on constatera une minoration du marché sur le périscolaire et l'accueil de loisir sans hébergement par la municipalisation de la jeunesse décidée lors du Conseil municipal du 8 décembre 2025. Cette diminution sera sans impact sur le budget total puisque le service est en cours de restructuration avec des frais de personnel et des frais de structure parallèlement à cette minoration du contrat. D'autres sujets pourront être arbitrés pour le BP 2026 sachant qu'il y a des dépenses difficilement modifiables et des dépenses dites facultatives liées aux choix de politiques publiques. Le BP 2026 est préparé en amont par les services et élus délégués et sera présenté pour arbitrages aux nouveaux élus dès le démarrage de la nouvelle mandature.

Les **charges liées aux pénalités SRU** seront particulièrement élevées en début de mandature compte tenu de l'absence de déductions possibles. Les déductions seront plus importantes en milieu de mandat compte tenu des moins-values prévisionnelles liées aux subventions d'équilibre versées et moins-value sur des ventes. Ces estimations sont faites avec une majoration de la pénalité de 100%. Or, une majoration



supplémentaire des pénalités est envisageable compte tenu du peu de logements sociaux créés selon le bilan triennal 2023/2025. Cette majoration serait néanmoins limitée au maximum légal de 481 134€.

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Majoration de la triennale	100%		100%			100%		
Pénalités avant majoration	185 969	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000
Majoration liée à la triennale	185 969	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000
Total avant moins-value	371 938	380 000	380 000	380 000	380 000	380 000	380 000	380 000
Déductions prévisionnelles	289 000	4 421	0	30 000	746 000	0	0	0
Montants estimés après déductions	82 938	375 579	380 000	350 000	0	14 000	380 000	380 000

2.4 Des perspectives d'investissements importantes

2.4.1 Les financements obtenus sur certaines opérations :

Début 2026, différents travaux seront réalisés en quarts investissements (mécanisme comptable qui permet l'engagement d'investissement avant le vote du budget avec autorisation du Conseil Municipal) afin de ne pas attendre avril 2026 pour commencer à investir. Il s'agira par exemple des travaux pour réaliser un parking de 21 places au-dessus du parking de la Dévalade avec le financement du CDDA à 70%.

Le choix des investissements à venir pourra être fait au regard du projet politique et des dossiers de financements obtenus. Ces financements sont contractualisés : ils ne peuvent pas faire l'objet de changements de la part des partenaires. C'est une opportunité pour réaliser des investissements dans un contexte défavorable. **Début 2026, nous avons 18 engagements de financement non réalisés avec une recette potentielle de 4 501 000€.**

Le principal sujet est la **rénovation du groupe scolaire Jaurès estimés à 5 046 000€ TTC avec le CDDA à 70%** tel que reconduit au Conseil Municipal du 29 septembre 2025. Le concours de maîtrise d'œuvre pourra démarrer dès le début de la prochaine mandature. Cette opération devra faire l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement afin de mobiliser la programmation des investissements de manière pluriannuelle.

Au niveau des **travaux de voirie**, on notera 3 types d'opérations déjà financées :

- Sur les secteurs de la Colline et du centre ancien, le solde des études et travaux de voirie entrant dans le CDDA devra être analysé au regard des réalisations faites en restes à réaliser et des investissements en quart-investissements. L'enveloppe attribuée pourra être consommée à 100% en respectant les voiries mentionnées dans les conventions.
- Sur le secteur de l'avenue du général de Gaulle, un financement de la Métropole a été obtenu. En effet, la Métropole, via un Fonds de Concours, financera la réfection et l'aménagement des voies ex départementales cédées par la métropole à la commune. L'enveloppe totale potentielle de 882 000€ et financée à 50% a été attribuée par le Conseil Métropolitain du 15/12/2025.
- Sur le chemin de Marseille un PUP a été validé au Conseil Municipal du 08/10/2024. Il permettra la réalisation de l'élargissement du chemin de Marseille et l'adaptation des ouvrages de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) avec un financement de 50% des travaux par le constructeur.



Le **projet d'autoconsommation** dispose également de deux financements. Un équipement d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 147kWc permettrait de relier tous les bâtiments communaux et faire une économie annuelle de 57 000€. La toiture de l'espace Nova a été choisie et il convient de réaliser en amont l'étanchéité de la toiture. Ces travaux estimés à 216 000€ sont financés à 50% dans le cadre du Fonds Départemental d'Actions Locales. Dans le cadre du Plan Solaire de la région PACA, un financement complémentaire a été attribué à 28% d'une enveloppe de 196 000€. Il conviendra d'optimiser au mieux ces deux financements en lien avec nos deux partenaires.

Six opérations pourront être réalisées avec un financement validé dans le cadre du dispositif des **Travaux de Proximité** dont le financement est de 70%. Il s'agit des investissements suivants :

- les travaux d'aménagement dans le cimetière du bas pour environ 50k€
- les travaux de l'éclairage public pour 114k€
- les travaux d'amélioration de la médiathèque pour 104k€,
- divers travaux de voirie d'environ 98k€,
- les travaux de rénovation du gymnase Camus et du centre de loisir pour 79k€
- divers travaux sur les bâtiments communaux estimés à 40k€

La commune de Velaux a été retenue dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Métropole pour la végétalisation des cours des deux groupes scolaires. Cette prestation gratuite permettra de concevoir avec des professionnels aguerris, un espace plus qualitatif pour les enfants. Le reste de la commune pourra être étudié avec une aide de l'Etat de 80% dans le cadre du Fonds Verts pour l'adaptation des espaces publics aux perspectives d'élévation des températures.

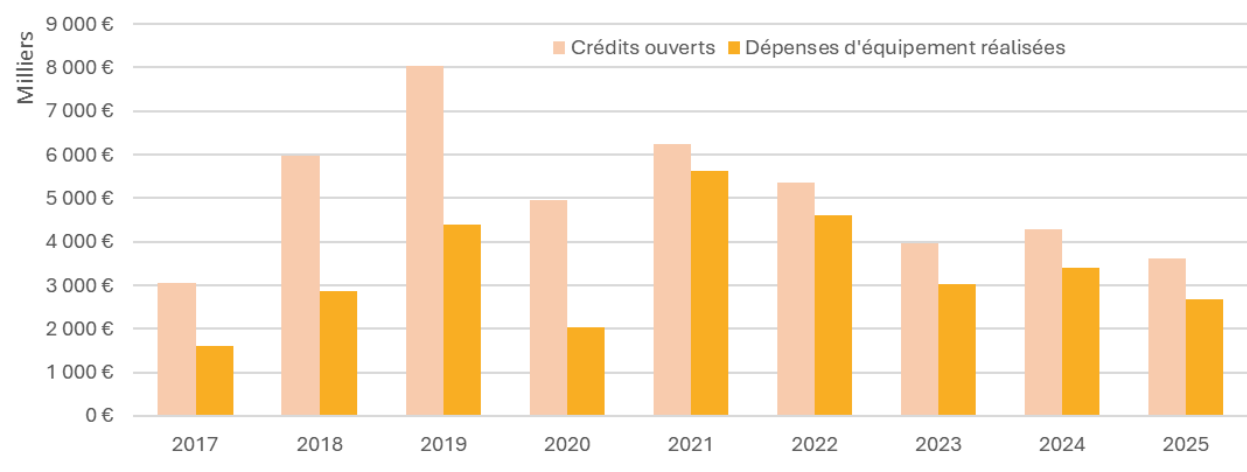
Enfin, dans le cadre du dispositif **d'aide à la pratique culturelle du département**, 19% des investissements faits sur le bâtiment de l'espace Nova Velaux seront financés avec une enveloppe de 160 000€.

2.4.2 Un pilotage nécessaire

Le pilotage budgétaire des opérations d'investissement sera nécessaire en utilisant les outils existants.

D'abord, il s'agit de continuer à avoir une fiabilité du budget selon le principe simple : « **on inscrit prudemment les projets d'investissement et on réalise ce qui est budgété** ». Le graphique suivant est éloquent. Lors de la précédente mandature, des budgets très élevés en investissement étaient votés (jusqu'à 8M€ en 2019) mais avec un taux de réalisation bas à 55% en 2019 et 48% en 2018. Le pilotage budgétaire devient alors complexe. Lors de cette mandature, les taux de réalisations oscillent entre 80% et 90%. La feuille de route est ainsi réaliste et claire pour tous.

Evolution des dépenses d'équipement





Dans le règlement budgétaire et financier, l'**engagement d'opérations en A701** (autorisation de programme et crédits de paiement) est possible mais n'a pas été utilisé. Pour la mandature à venir, le vote de la programmation sera nécessaire notamment sur l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Jaurès.

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement** devra être piloté en incluant l'ensemble des investissements de la Commune en indiquant les investissements déjà lancés et les investissements potentiels à venir. Les recettes parallèles acquises ou espérées devront apparaître. Un regard particulier sur les cessions sera développé afin de définir les perspectives de financement de la section d'investissement. Le recours à l'emprunt pourra être étudié si besoin.

Il sera nécessaire de bien utiliser l'**outil de prospective** (Cassandra) réalisé en interne sur les conseils du partenaire métropolitain. Cet outil devra intégrer la stratégie budgétaire du mandat pour mieux gérer les risques et piloter les actions.

L'outil du **Budget Durable**, découlant du Budget vert mis en place en 2025, pourra permettre de prendre de la hauteur sur les politiques publiques, et mesurer, à l'aide d'indicateurs chiffrés, l'avancée des réalisations du prochain mandat.

CONCLUSION

Le bilan financier de la mandature 2020/2025 démontre une gestion budgétaire et comptable de qualité de manière constante et stable.

Beaucoup d'actions ont été réalisées avec un budget piloté de manière fine selon 3 principes :

- On ne dépense pas plus que ce que l'on a
- On investit grâce aux subventions obtenues et quelques cessions du patrimoine inutilisé
- On désendette la ville pour pouvoir laisser aux prochains une capacité d'investir

Le travail partenarial est remarquable. La prochaine mandature commencera dans un contexte institutionnel tendu mais avec de nombreuses potentialités dès à présent actées. La qualité des outils de pilotage et des équipes permettra de belles perspectives.